



Commune de Lécousse
Arrondissement Fougères – Vitré
Département d'Ille-et-Vilaine

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 28 mai 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt-huit mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la salle Hermine de Lécousse – Complexe de loisirs Pierre de Coubertin – rue Pierre de Coubertin à Lécousse.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Élise COSME, Adjoint ;
Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Ahmed MDINI, Adeline OLLIVIER, Claudie ROGER, Jean-Pierre ROGER, Claire SALLÉ, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Sylvain BAUCHER (pouvoir à Sylvain COTTO), Hubert COUASNON (pouvoir à Mme le Maire), Nicolas FOUGERAY (pouvoir à Elise COSME).

Secrétaire de séance : Claire SALLÉ

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Pouvoirs : 3

Date de la convocation : 21.05.2021

1 – Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Mme le Maire

Pour information du Conseil municipal.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil municipal en matière de droit de préemption urbain, et de marchés publics.**

2 – Enfance – Jeunesse - Education

Rapporteur : Fabienne ÉON

2.1 – ALSH – Tarification 2021/2022 :

Délibération n°2021_048

Sur proposition de la commission, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs et participations de l'ALSH pour une application à compter du 7 juillet 2021 et jusqu'au 5 juillet 2022 (fin de l'année scolaire 2021/2022).

Tarifs :

Quotient familial CAF/MSA	Journée Repas compris		Demi-journée Sans repas		Demi-journée Avec repas	
	Lécousse	Extérieurs*	Lécousse	Extérieurs*	Lécousse	Extérieurs*
QF1 : 0 à 600 €	10,35 €	15,35 €	3,65 €	6,15 €	7,25 €	9,75 €
QF2 : 601 à 900 €	11,35 €	16,35 €	4,15 €	6,65 €	7,75 €	10,25 €
QF3 : 901 à 1300 €	12,35 €	17,35 €	4,65 €	7,15 €	8,25 €	10,75 €
QF4 : + de 1300 €	13,35 €	18,35 €	5,15 €	7,65 €	8,75 €	11,25 €

* Extérieurs : enfants non domiciliés sur la commune de Lécousse.

Il est également décidé de maintenir **le tarif pénalité pour retard de 5 €.**

Participations complémentaires aux différentes activités et sorties proposées dans le cadre de l'ALSH :

		QF1 : 0 à 600 €	QF2 : 601 à 900 €	QF3 : 901 à 1 300 €	QF4 : + de 1300 €
Prestation extérieure catégorie 1		3 €			
Prestation extérieure catégorie 1		6 €			
Prestation extérieure catégorie 3		9 €			
Séjour 6-8 ans (forfait 1 nuit / 2 jours)	Lécousse	60 €	70 €	75 €	80 €
	Extérieurs*	75 €	85 €	90 €	95 €
Séjour 8-10 ans (forfait 2 nuits / 3 jours)	Lécousse	85 €	95 €	100 €	105 €
	Extérieurs*	100 €	110 €	115 €	120 €
Séjour 11-16 ans (forfait 4 nuits / 5 jours)	Lécousse	140 €	150 €	155 €	160 €
	Extérieurs*	160 €	170 €	175 €	180 €

* Extérieurs : enfants non domiciliés sur la commune de Lécousse.

2.2 – Crédits scolaires et tarifs périscolaires 2021/2022 :

Délibération n°2021_049

Mme Éon présente les propositions de crédits scolaires et tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2021/2022.

Après examen, le Conseil municipal valide à l'unanimité les crédits et tarifs proposés par la commission.

2.3 – Unité d'Enseignement Externalisée à l'école primaire Montaubert – Convention commune de Lécousse / IME de la Dussetière pour l'année scolaire 2021/2022 :

Délibération n°2021_050

Depuis la rentrée 2017, une unité d'enseignement externalisée de l'IME a été mise en place au groupe scolaire Montaubert, dans la cadre de la signature d'une convention entre l'inspection académique, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'IME.

Parallèlement, pour la mise à disposition d'une classe à l'école Montaubert, une convention ad hoc a été signée entre l'IME et la commune sur les modalités d'accès et d'utilisation des locaux.

Aussi, l'IME de la Dussetière souhaitant le renouvellement de la convention pour l'année scolaire 2021/2022 dans les mêmes conditions, **le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité, et autorise Mme le Maire ou un Adjoint à la signer.**

3 – Cession à Fougères Agglomération des parcelles BA 194 et 251 situées Parc d'activités de la Meslais

Rapporteur : Mme le Maire

Délibération n°2021_051

Une entreprise a récemment sollicité Fougères Agglomération pour s'implanter dans la zone d'activités de la Meslais. Or, son projet prévoit d'occuper une partie de la parcelle BA n°194 qui est toujours propriété de la commune de Lécousse.

Il apparaît que deux parcelles situées dans le périmètre de la ZAC sont ainsi restées propriété de la commune de Lécousse :

- la parcelle cadastrée BA 194, d'une contenance de 1 745 m²,
- la parcelle BA 251, d'une contenance de 64 m².

Ces deux parcelles sont des délaissés d'anciens chemins que la commune n'a pas intérêt à conserver, et qu'il est proposé de céder à titre gratuit à Fougères Agglomération pour permettre la cession d'un terrain à cette entreprise.

Après consultation de France Domaine, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de céder à titre gratuit à Fougères Agglomération les parcelles suivantes conformément au plan ci-dessus pour une contenance totale de 1 809 m² :**
 - **section BA n°194 pour 1 745 m²**
 - **section BA n°251 pour 64 m²**
- **d'autoriser Mme le Maire ou un Adjoint à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tous documents se rapportant à cette cession. Les frais notariés et d'arpentage sont à la charge de Fougères Agglomération.**

4 – Contrat Berger Levraut « circuit de validation » et mise en service

Rapporteur : Mme le Maire

Délibération n°2021_052

Dans le cadre de la dématérialisation de la procédure comptable qui s'opère depuis quelques années, notre prestataire Berger Levraut nous propose un nouvel outil relatif à la gestion de circuits de validation au travers de sa plateforme d'échanges sécurisés BLES.

Cet outil permettra à notre chaîne comptable d'être totalement dématérialisée et sécurisée grâce à l'utilisation d'un circuit de validation des pièces comptables unique s'opérant au travers d'un parapheur numérique dédié pour tous les services communaux.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de valider l'abonnement pour 3 ans à cette prestation complémentaire pour la somme de 163 € HT par an, soit 489 € HT pour la durée du contrat,
- de valider la mise en service de ce contrat par notre prestataire Berger Levraut pour la somme de 850 € HT (forfait d'installation et de formation),
- d'autoriser Mme le Maire ou un Adjoint à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette prestation.

5 – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Tarifs 2022

Rapporteur : Christophe DRUGEOT

Délibération n°2021_053

Conformément à l'article L.2333-12 du CGCT, les tarifs de la TLPE sont actualisés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) de l'avant-dernière année.

Le taux de variation applicable aux tarifs TLPE pour 2022 s'élève à +0,0%, et conduit par conséquent aux mêmes tarifs que pour l'année 2021 :

	Superficie	Tarifs 2022
Enseignes	Inférieures ou égales à 7 m ²	Exonération
	> à 7 m ² et < ou égales à 12 m ²	16,20 € / m²
	> à 12 m ² et < ou égales à 50 m ²	32,40 € / m²
	> à 50 m ²	64,80 € / m²
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques	< ou égales à 50 m ²	16,20 € / m²
	> à 50 m ²	32,40 € / m²
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques	< ou égales à 50 m ²	48,60 € / m²
	> à 50 m ²	97,20 € / m²

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicables au 1^{er} janvier 2022 ;
- d'autoriser le Maire ou un Adjoint à prendre toutes mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.

6 – Jurés d'assises – Année 2022

Rapporteur : Mme le Maire

Le Conseil municipal a procédé, à partir de la liste électorale, au tirage au sort de neuf personnes âgées de plus de 23 ans au 31/12/2021 :

	NOM - Prénom	Adresse
1	Mme Cécile BOUFFORT épouse FOUGERAY	17 La Bondonnais
2	Mme Danielle LEDEUIL épouse MOUSSAY	21 Chemin de la République
3	M. Anthony ALAINMATE	5 rue Bouessel du Bourg

4	M. Eric SIRACOSKY	12 rue Paul Gauguin – Domaine de Bellevue
5	M. Alain LEUTELLIER	5 rue des Meuniers
6	M. Guy POISSON	15 rue de la Basse Porte
7	Mme Sylvie PINOT épouse BREMAUD	23 rue de Saint Malo
8	Mme Marie THEOT épouse ROBE	3 rue des Potiers
9	Mme Louissette LENDORMY épouse DARDENNES	5 rue Pierre Beylet - Résidence la Garenne

- **Prochaine séance du Conseil municipal** : vendredi 2 juillet 2021 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Le Maire,
Anne PERRIN

Le secrétaire de séance
Claire SALLÉ

**